

EXTRAIT* du PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 7 décembre 2022

** Le PV intégral a été affiché et peut être consulté en mairie.*

Etaient absents excusés :

Mme Monique CATON pouvoir Mme Catherine LEPILLER .

Mrs Éric BAZET pouvoir Thomas LEPILLER,

Absents, Mrs Antonio ALVES HELENO, Philippe IHARASSARRY.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du P.V. du 26 octobre,
- 2) Chaudière : approbation du plan de financement (Délib.),
- 3) Vidéo protection :
 - a) Choix du devis (Délib.),
 - b) Approbation du plan de financement (Délib.),
- 4) Questions orales.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Provisions pour créances douteuses du Service des Eaux (délib).

- Admissions en non valeurs du Service des Eaux (délib).

1) Le PROCES VERBAL du 26 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2) Remplacement de la chaudière Mairie – Salle des Fêtes : approbation du plan de financement (Délib.),

Madame le maire rappelle que le conseil du 29 juin 2022, a retenu par 6 voix pour et 2 contre la proposition des Établissements **CH. PRUDHOMME**.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Coût des travaux : 14 545,89 € HT soit 17455,07 € TTC

Financement :

Nos aides 40%.....	5 818,36 €
D.E.T.R. 40%.....	5 818,36 €
Fonds Propres 20%	2 909,17 €
TOTAL	<u>14 545,89 € HT</u>

Ce plan de financement est adopté à l'unanimité

3) Vidéo protection :



a) **Choix du devis (Délib.),**

Deux propositions respectent le cahier des charges préconisé par le référent de la gendarmerie, à savoir au minimum la protection des lieux de culte et des locaux municipaux. Nous avons souhaité en plus que tous les accès au village soient vidéo-protégés par des caméras « lecteur de plaque » et des caméras « d'ambiance » respectant les domaines privés.

- La **STPEE** propose un devis de 65 499,51 € HT soit 78 599,41 € TTC
- **D2L Sécurité** propose un devis de 39 885 € HT soit 47 862 € TTC

Le conseil municipal retient le projet de la société D2L par 8 voix pour et 1 voix contre (M Philippe PETIT).

b) **Approbation du plan de financement (délib.),**

Nos aides 40%.....	15 954 €
D.E.T.R. 40%.....	15 954 €
Fonds Propres	7 977 €
TOTAL	<u>39 885 € HT</u>

Lorsque le budget 2023 sera étudié, un crédit relais pourra éventuellement être sollicité pour attendre le règlement des subventions et des remboursements de TVA.

Le conseil approuve le plan de financement par 8 voix pour et 1 voix contre (M Philippe PETIT).

4) **Provisions créances douteuses du Service des Eaux (délib.)**

M. François LEPEUPLE présente la liste des provisions qu'il convient de passer en charge de l'exploitation. Cette méthode, en étalant cette perte sur plusieurs années, permettra, nous l'espérons, d'éviter d'augmenter le prix de l'eau. Ces provisions seront reprises (annulées) dès le paiement des sommes dues par les retardataires.

Le montant de la provision proposée pour 2022 est de **2 036 €** correspondant à 15 % des créances non recouvrées à fin 2020 (donc créances de 2021 et 2022 non comprises).

Le conseil approuve cette décision à l'unanimité

5) **Admissions en non valeurs du Service des Eaux (délib)**

M. François LEPEUPLE présente la liste des admissions en non-valeur correspondant à des créances impayées définitivement abandonnées.

Le montant de l'admission en non-valeur pour 2022 est de **55,86 €**.

Le conseil approuve cette décision à l'unanimité

6) **Questions orales**



a- Présentations de l'application panneaux pocket :

M. Alain DUVAL présente « Panneau Pocket » qui est une application pour téléphone mobile gratuite et simple permettant à tous les habitants qui le souhaitent d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur commune, communes voisines adhérentes, intercommunalité, école, gendarmerie, etc. La plupart des communes voisines y adhèrent déjà.

Cette application nécessite d'être « alimentée » par la secrétaire de mairie Mme Marie-Christine KLEINHOLTZ pour les informations communales (d'état civil, manifestations, fêtes, réunions, alertes préfectorales ou météo) ou par toute personne motivée par la vie du village et pour des informations d'intérêt communal.

b- M. Philippe PETIT signale que le technicien de SUEZ a demandé le débroussaillage des accès aux réservoirs d'eau de la commune qui doivent être nettoyés comme chaque année. MM. Th. LEPILLER et Ch. DALLEMAGNE se proposent pour effectuer ce travail.

c- M. Philippe PETIT signale qu'un arbuste pousse le long du mur du nouveau cimetière présentant un risque pour la solidité du mur. Le conseil demande à M. PETIT de bien vouloir couper ce rejet indésirable sur sa propriété.

d- M. Thomas LEPILLER constate que l'éclairage réduit (un lampadaire sur deux) rue de l'église ne pose aucun problème. Une deuxième tranche sera effectuée prochainement rue des sorbiers avant une éventuelle généralisation.

Le conseil se félicite d'avoir retenu cette solution au lieu d'une extinction totale toute ou partie de la nuit comme y procèdent de nombreuses communes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 26 m

